



## **CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA**

### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2017**

#### **Cabinet du Maire**

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, à la Maison dans la Vallée (Salle de la Cheminée), sous la présidence de Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON.

#### **Etaient également présents :**

\* **Membres du collège « Elus »**

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité  
Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires  
Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

\* **Membres du collège « Habitants »**

Halim ABDELMOUMNI - Sandrine AUGUSTE-SAGET - Christiane DUBOIS - Serge PICAUD - Vanessa JEMEAU – Anne-Gabrielle SAULNIER - Jean STEINBERG - Michèle VILLEBEUF - Laurent MINI - Murielle CADIOT

\* **Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »**

Aucun

#### **Etaient absents excusés :**

Henry LÉONARD  
Raoul VANDENHERREWEGE  
Jean-Pierre GALUT  
Véronique ABDELMOUMNI  
Jean-Pierre BECKER  
Olivia WILLAUMEZ  
Marie-Françoise OLIVIER représentante des GITES DE LA DAME JEANNE  
Patricia FRIGOUT représentante de PAROLES DE MARAICHERS

#### **Etaient absents :**

Marc LEMEREZ - Conseiller Municipal d'opposition  
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité

#### **Intervenante invitée**

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

**Secrétaire de séance :** Vanessa JEMEAU

### **1 / PRÉSENTATION DE MEMBRES SUPPLÉANTS DEVENUS TITULAIRES**

- Jean STEINBERG est devenu membre titulaire en remplacement de Brigitte DIDIERJEAN qui a démissionné le 25/10/2016
- Murielle CADIOT est devenue membre titulaire en remplacement d'Antoine CARDUCCI qui a démissionné le 26/05/2016.

- Anne-Gabrielle SAULNIER est devenue membre titulaire en remplacement de Véronique FAVRE qui a démissionné le 04/01/2017.

Muriel CORMORANT précise que plus aucune démission d'office ne sera prononcée par Mme le Maire à l'égard des membres constamment absents aux réunions puisque le renouvellement des membres des Conseils de quartier interviendra en juin 2017. D'ailleurs à la réunion du mois de mai prochain, des formulaires d'inscription seront remis aux membres actuels qui souhaiteront postuler et qui seront prioritaires. Un appel à candidatures général sera lancé le 1er juin 2017. La durée de leur désignation sera plus courte puisque les instances de proximité seront suspendues 6 mois avant les élections municipales de mars 2020.

## **2 / VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25/10/2016**

Le compte rendu de la réunion précédente du 25/10/2016 est adopté à l'unanimité.

## **3/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER**

### **3-1 / LE MARCHÉ DU VIEIL AVON**

Deux questions sont posées par les habitants et certains membres du Conseil de quartier : Quel avenir pour notre marché dont les effectifs ne cessent de diminuer? Quelles mesures sont prises par la municipalité? Certains trouvent que le marché est cher avec une proposition de marchandises similaires à celles de la supérette PROXI. D'autres font observer que la qualité des produits frais sur le marché est tout de même supérieure à celle proposée par la supérette. S'est posée aussi la question de la concurrence faite au PROXI, mais un participant a rapporté les propos du gérant du magasin qui, semble-t-il, et paradoxalement, se réjouit de la présence du marché qui attire une clientèle supplémentaire dont il profite également. D'autres trouvent le marché trop enclavé. Pourquoi ne pas le déplacer sur le parking de la mairie ?

Mme le Maire souhaite que ce marché perdure, mais en étant rentable pour les commerçants. Elle convient qu'il doit être installé dans un endroit plus passant et plus visible, peut être sur le terrain de tennis transformé en parking et pourquoi pas place Carnot ou le long du viaduc.

L'un des membres en profite pour aborder le problème de la réouverture de la boucherie de la rue Rémy Dumoncel. Ne pourrait-il y avoir un repreneur ?

Mme le Maire précise que le propriétaire du local s'y oppose.

### **3-2 / LE FOYER JEAN FONTENELLE (SUITE)**

Le projet évolue lentement. Une autorisation a été obtenue auprès du département pour une augmentation du nombre de logements. Une extension est nécessaire. Le bâtiment appartenant à Trois Moulins Habitat (TMH) devrait être annexé. Les locataires qui ont 60 ans et plus intégreront, s'ils le veulent, le Foyer Jean Fontenelle et resteront ainsi dans leur appartement. Pour les autres locataires, une proposition de logement dans une autre habitation HLM leur sera transmise, par exemple dans les immeubles qui seront construits par TMH rue du Viaduc (le permis de démolir a été accordé). Cette offre est intéressante puisqu'elle se situe dans le même quartier, plus proche de la gare pour ceux qui travaillent. Pour les anciens locataires du Foyer Jean Fontenelle et pour ceux qui resteront dans leur logement, il n'y aura pas d'augmentation. Pour les nouveaux résidents du foyer, il y aura une légère augmentation mais avec une possibilité d'APL. Pour les locataires passant d'un HLM à un autre HLM, TMH pratiquera des loyers équivalents et, s'il y a une légère différence, la mairie pourrait apporter une aide. Les travaux au Foyer Jean Fontenelle seront réalisés en site occupé (ascenseurs, double vitrage, douche à l'italienne, etc.).

Mme le Maire précise que cette opération est menée avec beaucoup de dialogue et d'écoute. Mais il faudrait que le projet avance sinon l'association pressentie pour gérer la structure risque de s'impatienter et de renoncer.

**3-3 / LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE RUE RÉMY DUMONCEL** (de l'avenue Gambetta à l'avenue des Carrosses  
Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire

Un membre du Conseil de quartier rappelle que « *le panneau sauvage indiquant "Plaine des Jeux" à l'angle de la rue Rémy Dumoncel et de la rue Gambetta est toujours en place. Il n'en fait pas une affaire personnelle, mais si on tolère que chaque commerçant ou entrepreneur mette en place son propre système de fléchage, cela va mettre à mal la tentative d'uniformisation voulue, à juste titre, par la mairie. Qui l'a posé ? La mairie a-t-elle avalisé son installation ?* »

Françoise TOMASCHKE confirme que sa pose est irrégulière et précise qu'un courrier de relance a été adressé à la SEM du Pays de Fontainebleau.

Un autre indique que le miroir à l'angle de la rue Jean Fontenelle et rue Rémy Dumoncel est encore déréglé.

Françoise TOMASCHKE voit ce point avec les Services Techniques.

Un deuxième précise « *Madame le Maire nous avait-elle confié sa décision de revenir sur l'utilisation de la rue Rémy Dumoncel à contresens par les vélos, ceci étant peu compatible avec la largeur de la rue, selon sa propre expérience ? Pourtant, le marquage au sol a depuis été refait, confirmant cette utilisation...* ».

Françoise TOMASCHKE s'en étonne et va revoir ce point avec les Services Techniques.

Mme le Maire confirme son souhait de voir le contresens supprimé à cause de sa dangerosité.

Rue des Casernes et rue Jean Fontenelle, un contresens cycliste est demandé par une participante.

Françoise TOMASCHKE indique qu'il peut être tracé car en zone 30. Cette demande sera incluse dans l'étude relative un maillage cyclable en cours sur la commune.

Un membre du Conseil de quartier reprend : « *Le carrefour rue Madame Müller / rue Rémy Dumoncel est dangereux : en effet, pour les véhicules qui descendent la rue Rémy Dumoncel, le débouché de la rue Madame Müller est invisible. Il est difficile, notamment pour un conducteur étranger à Avon, de respecter la priorité à droite. Et même quand on connaît le secteur, il faut presque s'arrêter pour vérifier l'arrivée éventuelle d'un véhicule rue Madame Müller. Evidemment, on va me rétorquer que le statut de la rue Rémy Dumoncel (route départementale) ne permet pas d'y installer un "cédez le passage". Par contre, on pourrait envisager un rue Madame Müller, mais pour les véhicules arrivants là, le respect de la priorité pour les véhicules venant de droite et de gauche peut s'avérer difficile à certaines heures. Finalement, la solution la plus réaliste, et sans doute la moins coûteuse, serait d'installer rue Rémy Dumoncel un panneau annonçant l'intersection avec priorité à droite* ».

Françoise TOMASCHKE travaille avec les services municipaux à la mise en sens unique de la rue Hegesippe Moreau, de la rue Madame Muller et de la rue du Souvenir. Elle remet un plan pour consultation (ANNEXE 1) et précise qu'un sens unique passant par la rue Madame Muller, rue du Souvenir et rue Hegesippe Moreau n'est pas possible à cause du ramassage des ordures ménagères.

Si les membres du Conseil de quartier en sont d'accord, une réunion de riverains sera organisée.

Dans l'immédiat, elle suggère la pose d'un stop rue Rémy Dumoncel ou d'un cédez le passage rue Madame Muller.

Un autre membre du Conseil de quartier a précisé qu'un panneau « Cédez le passage » rue Rémy Dumoncel serait préférable à un panneau « Stop » pour éviter une verbalisation quand l'arrêt total n'est pas marqué, même si réglementairement il est obligatoire.

A l'angle de la Rue Hegesippe Moreau, un riverain met sa poubelle qui masque la visibilité de cette rue à double sens. Il faudrait qu'il la mette sur le pignon et non pas devant sa maison.  
Françoise TOMASCHKE se rendra sur place.

Un membre absent excusé pose une question par mail : « *Quelles mesures pour réduire la vitesse excessive dans la Rue R Dumoncel entre la Place Carnot et la Porte Blanche, avant qu'un accident grave se produise ? Récemment une femme circulant en descente (en direction vers l'église) a heurté le bas-côté vers l'entrée du parc et a éclaté ses deux pneus droits en même temps! De plus, lors des récents travaux pour remplacer les barrières métalliques de protection, sur lesquelles s'était enfoncée une voiture, la signalétique fluo n'a pas été remise et cela est dangereux à la tombée de la nuit. Les contrôles de vitesse répétés sont utiles mais ne suffisent évidemment pas. Radar pédagogique? feux clignotant? Vitesse réduite à 30, comme à Fontainebleau ? Il en va de la sécurité de tous et surtout: piétons, enfants, vélos, en sortie de parc et ceux circulant de façon apaisée ».*

Un autre membre suggère de mettre une signalétique à la sortie du parc pour les voitures ne puissent plus se croiser.

Françoise TOMASCHKE suggère rue Rémy Dumoncel, de la rue de Montceau jusqu'au rond-point avenue des Carrosses, de mettre 5 écluses. Après remarque d'un membre, elle concède que trois écluses seraient suffisantes. Un essai pourrait être réalisé.

### **3-4 / LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION RUE DES BELLIGANTS**

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire

Un membre résidant dans le quartier Gambetta demande à la mairie d'envisager un rétroviseur à la sortie de la résidence Domaine des Bellingants et de supprimer à cette même sortie le premier emplacement de stationnement gênant pour sortir rue des Bellingants (voiture importante stationnant à cette emplacement, parfois non respect du sens unique et non respect de la vitesse limitée à droite

Françoise TOMASCHKE se rendra sur place et précise que la parcelle Place du cimetière sera transformée en places de stationnement.

Ce même membre demande à la mairie d'envisager un stop ou une autre solution au carrefour "des chevaux" Les gens n'ont pas réappris la priorité à droite à la suite des travaux rue Gambetta ayant entraîné la suppression du feu rouge.

Françoise TOMASCHKE rappelle que le quartier étant en zone 30, il n'y a pas de signalétique à rajouter.

### **3-5 / LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire

Françoise TOMASCHKE indique que l'installation des armoires nécessaire au déploiement de la fibre optique se poursuit et qu'une réunion publique est organisée **le 17 mars 2017 à 20H** à la Maison dans la Vallée où l'opérateur ORANGE qui procédera à une présentation générale du dispositif et répondra à toutes les questions concernant notamment le raccordement par les particuliers et les copropriétés qui doivent accorder une autorisation.

### **3-6 / LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE SUR LES DESSERTES ET LE CADENCEMENT DES BUS**

Le nouveau cadencement des bus n'est toujours pas satisfaisant. Les membres de tous les Conseils de quartier souhaiteraient l'organisation d'une réunion publique sur les transports, en présence de Pascal GOUHOURY, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, de Catherine TRIOLET, vice-présidente déléguée aux transports ainsi que des responsables de TRANSDEV.

Muriel CORMORANT indique que la réunion générale souhaitée n'a pas été organisée en raison de la création de la Communauté d'agglomération en janvier 2017. Mme le Maire précise qu'elle est maintenant plus écoutée.

L'enquête est officiellement lancée et le sera au sein de chaque Conseil de quartier. Une synthèse interviendra à la prochaine réunion du mois de mai du Conseil de quartier pour ensuite déboucher sur l'organisation de la réunion tant attendue.

En outre, les membres du Conseil de quartier ont observé que « *plusieurs arrêts de bus sont placés au droit de trottoirs étroits ne permettant pas d'aménagement particulier mais que d'autres ont suffisamment d'espace pour pouvoir y installer, sinon un abribus, tout au moins un ou deux bancs ou repose-fesses. C'est le cas, par exemple, de l'arrêt de bus "Square Daubenton" ».*

Françoise TOMASCHKE réalisera prochainement un circuit avec les Services Techniques sur toute la commune concernant les arrêts de bus avec pour objet de déterminer les endroits où un banc ou un repose-fesses peut être installé.

#### **4/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE**

##### **4-1 / L'ENTRETIEN PONCTUEL DES CHAUSSÉES ET TROTTOIRS ET LEUR RÉFECTION TOTALE**

Les membres du Conseil de quartier ont observé que le réseau de voirie d'Avon n'est globalement pas en trop mauvais état, mais que quelques endroits bien localisés mériteraient une amélioration.

- rue Jacques Durand : juste après le tampon situé au droit de la bibliothèque municipale, en montant, il y a un affaissement de la chaussée qui remonte à fort longtemps. Pourquoi n'est-il pas goudronné ?
- rue du Vieux Rû : tous les raccords de macadam s'affaissent, rendant la circulation inconfortable, même à 50 km/h, après le collège, notamment pour les personnes souffrant du dos.
- entre le rond-point du 19 mars 1962 et le début de la rue Carnot : plusieurs tampons de vannes d'alimentation d'eau sont saillants.
- rue du père Jacques, au niveau de la sortie du parking de la Mairie : un affaissement de chaussée.
- entre la rue Père Jacques et la rue de la Charité (depuis l'entrée du tennis jusqu'à l'entrée du Parc du château) : chaussée déformée.

Laurent MINI, vice-président, a attiré l'attention de Mme TOMASCHKE sur la dégradation rapide de la rue du Haut d'Avon, qui va nécessiter une action rapide.

Il suggère « *qu'une motion soit votée à l'adresse du Conseil Municipal pour que l'entretien de la voirie soit budgété ou abondé, notamment pour assurer l'entretien ponctuel des chaussées et des trottoirs, en plus d'un plan pluriannuel de réfection totale. Certes, des rues d'Avon ont été complètement réhabilitées ces dernières années, mais au détriment, me semble-t-il, de l'entretien courant ».*

Françoise TOMASCHKE procédera avec les Services Technique à un état des lieux général des chaussées et trottoirs à la fin de l'hiver. Cependant, elle rappelle que lors des réfections, il est procédé aux mises aux normes ainsi qu'à l'enfouissement des réseaux ce qui nécessite un budget important. Une programmation triennale est indispensable, étant rappelé que les subventions cumulées sont rares.

Un membre du Conseil de quartier indique que rue des Déportés au niveau du stop jusqu'à l'arrêt du square Daubenton, le trottoir n'est plus bitumé.

Françoise TOMASCHKE relance le prestataire ERDT qui a effectué des travaux à cet endroit il y a quelques mois.

## **4-2 / CENT CHANCES / CENT EMPLOIS - LA MISSION LOCALE - LA ROSE DES VENTS**

### **4-2.1 / CENT CHANCES / CENT EMPLOIS**

Les objectifs de ce dispositif sont d'insérer des jeunes adultes dans le monde professionnel en les accompagnant jusqu'à l'emploi durable, de lutter contre les discriminations, de favoriser l'égalité des chances, et, d'innover dans une démarche portée par les entreprises.

Le candidat doit avoir entre 18 et 30 ans, vivre à proximité d'un bassin 100 Chances 100 Emplois dans un quartier «Politique de la ville», avoir un projet professionnel, être actif dans sa recherche d'emploi. Le dispositif offre aux jeunes une chance supplémentaire d'accéder à l'emploi en bénéficiant d'une mise en dynamique et d'outils permettant de mieux aborder le marché du travail, d'avoir des rencontres directes avec des chefs d'entreprise, d'être accompagnés par un référent du monde de l'entreprise (parrain, marraine), en plus de son référent social, et de se créer du réseau auprès d'entreprises ouvertes sur la diversité.

Un processus en 3 phases :

1/ le repérage des jeunes qui se portent volontaires au cours d'une réunion d'information collective, sorte de commission de recrutement.

2/ les jeunes repérés participent ensuite durant 4,5 jours à un SAS de Mobilisation, animé par un consultant externe et spécialisé. Les entreprises partenaires sélectionnent les jeunes qui disposent de la motivation, des codes sociaux minima et d'un projet professionnel suffisamment clair et réaliste, et leur proposent d'intégrer le programme.

3/ les jeunes retenus sont insérés dans des entreprises de renom pour les valoriser et leur permettre de présenter leur projet, de se faire remarquer, de créer ainsi un contact direct avec le monde de l'entreprise et se constituer un réseau.

Mme le Maire indique qu'elle est régulièrement interpellée par des jeunes, notamment des Fougères et de la Butte Montceau, qui se plaignent d'un manque criant de propositions de travail, Elle a donc été à l'initiative de la mise en place d'une session de « Cent chances, Cent emplois ». Elle a été sur place leur distribuer des flyers mais aucun jeune ne s'est porté volontaire.

### **4-2.2 / LA MISSION LOCALE**

Elle favorise l'insertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés ou en rupture avec la scolarité. Un accompagnement du jeune est réalisé pour l'élaboration et la construction de son parcours d'insertion professionnelle. La Mission Locale apporte également des réponses adaptées aux problématiques que le jeune peut rencontrer : logement, mobilité, santé... Elle Intervient sur tout le Sud Seine et Marne : arrondissement de Fontainebleau et Nemours.

Il existe deux permanences sur la commune : les mardis et jeudis matin de 9 heures à 12 heures sur rendez-vous à la Maison des Jeunes à Avon (Maison dans la Vallée); les jeudis après-midi de 14 heures à 17 heures également sur rendez-vous à la Maison des Services au public Centre Commercial des Fougères à Avon. Un conseiller reçoit lors de ces permanences les jeunes sur rendez-vous. La Mission Locale est financée par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et sera partenaire de la Maison des Services au public.

### **4-2.3 / LA ROSE DES VENTS**

L'association LA ROSE DES VENTS, avec le soutien de la ville d'AVON et de la Politique de la ville, tient depuis le 8 septembre 2016 une permanence tous les jeudis matins de 9h à 12h, à la Maison des Services au public au Centre Commercial des Fougères, 27 avenue du Général De Gaulle (Contact : Sarah MANAA - Tél : 01.60.71.59.21).

Elle propose une orientation sociale ou professionnelle, une aide à la recherche d'emploi, des missions de travail, des contrats aidés, des cours de français et de langue étrangère effectués par des bénévoles ainsi qu'un apprentissage du permis de conduire avec l'auto école solidaire.

#### **4-3 / L'UTILISATION DU MINI-BUS DE LA VILLE**

Muriel CORMORANT indique que le véhicule publicitaire de la ville qui compte 8 places peut servir aux transports des personnes intéressées par la programmation culturelle à la Maison dans la Vallée. Jack-Alexandre BARON, Nadina SCRIBA, Pascal TORRENS-BELTRAN, Étienne BATAILLE, Olivier PLANCKE et Fabien BUREAU, conseillers municipaux, sont désormais habilités à conduire ce véhicule. En attendant la mise en place effective de ce service nouveau, les membres du Conseil de quartier suggèrent l'organisation d'un covoiturage par inscription auprès de la billetterie de la Maison dans la Vallée ou sur le site Internet de la ville.

A noter que Fabien BUREAU a déjà véhiculé des résidents des Jardins d'Arcadie pour les emmener au Marché de Noël et à la Féerie de Noël à la satisfaction générale.

Un circuit pourrait être instauré avec 3 points de ramassage proposés (Fougères - Butte Montceau - Vieil Avon).

Mme le Maire rappelle que l'organisation nécessite un peu de temps.

#### **5 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA**

##### **5-1 / L'AGENDA DE FÉVRIER/ MARS / AVRIL 2017**

- **Jeudi 23 février 2017 - 20H30** – Ciné Vallée MDLV - Les cavaliers (3.50 €)
- **Samedi 26 février 2017 – 20H30** – Les Cavaliers – MDLV
- **Samedi 4 mars 2017 - 9H30/12H30 - Portes Ouvertes Uruguay France**
- **Lundi 6 mars 2017 – 20H30** – Le Ballet National d'Ukraine – MDLV
- **Jeudi 9 / 10 / 11 mars 2017 – Festival de l'enfance et de la jeunesse - MDLV**
- **Samedi 18 mars 2017 – 9H30** – Cérémonie de citoyenneté – Salle Léon Béra – CC Butte
- **Mardi 21 mars 2017 – 20H30** – Un fil à la patte – MDLV
- **Samedi 25 mars 2017 – 20H30** – Silvia Pérez Cruz (chanteuse catalane) - MDLV
- **Mardi 28 mars 2017 – 20H30 - Conseil Municipal – Mairie d'AVON**
- **Dimanche 09 avril 2017** – vide-greniers de la MDLV (inscription à partir du 16 mars 2017)
- **Jeudi 20 avril 2017 – 20H30** – Le Revizor – MDLV
- **Vendredi 28 avril 2017 – 20H30** – Richard III – MDLV
- **Dimanche 21 mai 2017 – 11H à 18H** – Journée des auteurs et des poètes
- **Samedi 13 mai 2017 – 20H30 - Duel Opus 2 - MDLV**

Françoise TOMASCHKE signale l'organisation d'une réunion publique **le 18 avril 2017 à 20H** à la Maison dans la Vallée relative aux travaux qui seront réalisés par la SNCF sous le viaduc pour le remplacement des poteaux des caténaires. Ils auront lieu de nuit du 21 mai au 11 juin 2017 y compris le week-end. Etant bruyants, ils seront très impactant. Un plan de circulation avec des déviations sera mis en place aux abords du viaduc.

##### **5-2 / ORGANISATION D'UNE GRATIFERIA (2<sup>ème</sup> édition)**

Les membres de tous les Conseils de quartier qui se sont impliqués dans l'organisation de la première édition de la gratiferia souhaitent, en raison du succès qu'elle a connu, en organiser une deuxième avant les grandes vacances.

Une association organise une course des caisses à savon, **le dimanche 25 juin 2017**, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la ville (CCAS). Contact va être pris par Muriel CORMORANT avec l'organisateur pour s'adosser à cet événement.

## 6 / QUESTIONS DIVERSES

### 6-1 / RETRANSCRIPTION DES ALERTES DES HABITANTS DU QUARTIER

Des habitants ont déposé des courriels sur l'adresse électronique [cq.vieilavon.gambetta@avon77.com](mailto:cq.vieilavon.gambetta@avon77.com) et sur celle de [democratie.proximite@avon77.com](mailto:democratie.proximite@avon77.com) posant les questions suivantes :

**Q :** « Grâce à la vigilance de la factrice, j'ai relevé ce matin que plusieurs autocollants avaient été collés sur ma boîte aux lettres. Il s'agit d'autocollants mentionnant les coordonnées d'un serrurier. Selon la factrice et à la lumière de quelques informations glanées sur Internet, il semblerait que cette pratique soit liée au mieux à une arnaque, au pire à un repérage en vue d'un cambriolage. Il semblerait que certaines boîtes aux lettres de nos voisins aient subi le même sort. Etiez-vous au courant de ces pratiques et de leur apparition sur notre commune ? Confirmez-vous les risques mentionnés ci-avant ? Si oui, j'attire donc votre attention pour qu'une vigilance renforcée soit appliquée en ces périodes de vacances durant lesquelles certaines des maisons du quartier sont sans doute inoccupées ».

**R :** La Police Municipale a été alertée. Muriel CORMORANT redonne le numéro de portable du citoyen vigilant pour le quartier du Vieil Avon (06.81.71.96.64). Un membre est alors intervenu demandant à connaître son identité, ce à quoi il lui a été répondu que ce n'était évidemment pas possible, l'efficacité de sa mission reposant sur son anonymat. Plusieurs membres ont rappelé qu'ils n'étaient pas favorables au principe d'un citoyen vigilant en raison du risque de dérive conduisant à la délation, et préféreraient une incitation à un comportement vigilant de l'ensemble des citoyens.

**Q :** Rue du Rocher la circulation est toujours aussi difficile, les automobilistes ayant grande difficulté à se croiser. Pourquoi ne pas mettre rapidement le stationnement en quinconce ?

**R :** La solution proposée d'une mise en sens unique n'a pas été retenue suite à la réunion de riverains. Les habitants de l'Allée du Rocher s'y opposent.

**Q :** Un habitant demeurant au 2 rue du Rocher, présent dans le public au Conseil de quartier, a pris la parole avec l'autorisation de Mme le Maire et du vice-président. Il soumet à la réflexion de Mme le Maire et de Françoise TOMASCHKE les quelques faits et questions suivants :

« Suite à une démarche entreprise en juillet 2016, les mesures prises promptement par la société GOULARD ont été assez efficaces car assez peu de "camions GOULARD" empruntent la rue du Rocher d'Avon. Malheureusement, il n'y a pas que la société GOULARD qui fait rouler des camions ... Nous constatons en effet quotidiennement que les nombreux camions qui empruntent la rue du Rocher d'Avon n'ont rien à voir avec cette société (et donc que des actions complémentaires restent à mener dans d'autres directions pour améliorer la situation dans la rue du Rocher d'Avon)...

Il n'y a toujours aucune pré signalisation sur la D 606. Dois-je comprendre que vous avez abandonné cette action ? Sur ce point, je vous invite à aller constater par vous-même sur la D 606 les pré signalisations qui ont été mises en place pour la commune de Bourron-Marlotte ».

**R :** Françoise TOMASCHKE qui suit ce dossier reprend contact avec cet habitant afin de poursuivre en lien avec lui les démarches nécessaires. Par ailleurs, elle a rejeté l'idée d'un stationnement en quinconce dans la rue du Rocher qui ne ferait qu'aggraver la situation. Pourrait être envisager l'aménagement d'une aire de croisement au milieu de la rue en sacrifiant une ou deux places de stationnement, bien qu'il soit déjà problématique dans le quartier.

### 6-2 / AUTRES QUESTIONS



\* **Le rôle des correspondants locaux de sécurité en lien avec la police municipale**

Un membre du Conseil de quartier relate la mésaventure qui lui est arrivée récemment. Son véhicule automobile a été enlevé et mis à la fourrière (150€) car, en déplacement à l'étranger, il avait stationné plus de 7 jours consécutifs au même endroit dans la rue. Il souhaiterait plus de souplesse et de compréhension de la part de la Police Municipale.

Mme le Maire lui répond que les agents municipaux ne font qu'appliquer le Code de la route et relève qu'ils avaient entrepris une démarche d'information lors d'un précédent stationnement prolongé. Les riverains qui ne disposent pas de garage ne peuvent transformer les places de stationnement dans la rue en parking privé.

\* **Le fleurissement cet hiver**

Pourquoi notre ville n'a pas été fleurie cette saison, comme c'est le cas à Fontainebleau?

Françoise TOMASCHKE précise que désormais le rythme des saisons sera respecté, qu'en hiver la terre se repose et qu'au printemps un fleurissement pérenne sera réalisé par les jardiniers de la commune.

\* **Le stop de la rue du Viaduc**

Serait-il possible de mieux signaler le stop récemment posé sur la rue du Viaduc à l'intersection avec la rue Bernard Palissy, au square des Acacias ?

Françoise TOMASCHKE rappelle que la vitesse étant limitée à 30 km/h à cet endroit, le fait de découvrir tardivement le panneau stop ne posait pas de problème.

\* **L'élagage des tilleuls du parc du château**

Serait il possible de faire pression sur le Château pour que les immenses tilleuls du Parc, longeant de la rue Rémy Dumoncel soient élagués cette année enfin? En effet leurs branches dépassent largement sur la rue et les fils électriques ERDf et téléphoniques sont mis à rude épreuve quand il y a beaucoup de vent comme il y a 2 semaines ?

\* **La rue de la Moinerie**

Sa mise en sens unique avait été évoquée. Où en est ce projet ?

Françoise TOMASCHKE indique qu'il est toujours à l'étude.

\* **La vitesse automobile**

Laurent MINI fait part de ses observations à ce sujet : pour circuler énormément dans toutes les rues d'Avon en voiture, donc équipée d'un cinémomètre, je peux témoigner que les 50 km/h sont plutôt bien respectés par les automobilistes, parfois même trop bien. Les zones "30" le sont également, peut-être un peu moins. Les rares contrôles de vitesse effectués par les forces de police (jumelles radar) corroborent mon propos, puisque assez peu de contraventions sont relevées. Les piétons ont un autre ressenti. En revanche, il y a quelques mois, j'ai vu un autobus de Véolia qui rentrait au dépôt, traverser la ville à 80 km/h !!! Il était à peu près 19h30. La prochaine fois, je transmettrai une protestation à Véolia, avec copie à Madame le Maire d'Avon.

\* **Le sentier découverte du Conseil de quartier Haute bercelle / gare**

Où en est le sentier botanique et culturel proposé par le Conseil de quartier Haute-Bercelle / Gare?

Muriel CORMORANT posera la question lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

**Muriel CORMORANT**  
Adjointe déléguée à la démocratie de proximité  
pour la Présidente par délégation


**Laurent MINI**  
Vice-président

**Vanessa JEMEAU**  
Secrétaire de séance

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL**

**MODIFICATION DE SENS DE CIRCULATION :**

- Rue Hegesippe Moreau
- Rue Madame Muller
- Rue du souvenir

	Sens de circulation - existant
	Sens de circulation - Projet

